



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assiette

Question écrite n° 49525

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les incompréhensions des agents hospitaliers retraités concernant la prestation de départ à la retraite des hospitaliers. En effet, ils réclament l'exonération des indemnités de départ à la retraite versées par le comité de gestion des oeuvres sociales. Ils estiment, avec pour fondement le principe d'égalité des contribuables, qu'à l'instar de l'exonération des indemnités de départ à la retraite dont bénéficient les salariés du secteur privé et certains fonctionnaires, les agents hospitaliers doivent pouvoir bénéficier de cette exonération pour la prestation de départ versée par le CGOS. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette question et s'il est envisageable de répondre favorablement aux agents hospitaliers.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49525

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4805

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)